

O JUBA
DST



DIRECTION
DÉVELOPPEMENT
ET APPUI AUX
TERRITOIRES

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Réf. à rappeler :
DDAT / CT /

Toulouse le 17 OCT. 2024

Monsieur André MANDEMENT
Maire de Muret
Hôtel de Ville
27 rue de Castelvielh
BP 60207
31 605 MURET CEDEX



Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de P.L.U. arrêté de votre commune, que vous m'avez transmis par courrier du 15 juillet dernier.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

Orientation d'Aménagement et de Programmation n°6, « Carretes » : il est prévu un accès par la RD 205, or, le secteur routier de Muret donne un avis défavorable à une desserte depuis le giratoire existant ; elle devra être assurée par la voie communale « avenue du Pic du Ger ».

D'autre part, le Conseil départemental a lancé des études pour analyser la faisabilité et l'opportunité de nouveaux axes Réseaux Express Vélo (REV) et disposer des éléments techniques et financiers pour prioriser les aménagements et le calendrier de leur mise en œuvre. La concertation publique menée durant les mois d'avril et mai 2024, a accueilli favorablement un nouveau projet touchant particulièrement les communes de Frouzins, Seysses et Muret, ce dernier assurant la continuité avec les REV 5 et 7 de Toulouse Métropole.

Nous avons noté 2 secteurs pouvant être concernés par le passage de ce futur projet de REV et nous souhaitons nous assurer que les principes posés dans le cadre de l'OAP 1 « gare Muret » et de l'OAP 2 « échangeur entrée nord » soient compatibles avec les scénarios du REV 5/7 qui arrivent précisément sur ce périmètre.

Concernant l'OAP 1 « gare Muret », nous avons noté que certaines rues stratégiques seront requalifiées en voies partagées avec une trame « modes doux » qui sera définie et dissociée du trafic.

A ce jour, nous sommes encore en cours d'études complémentaires avec 2 scénarios et les choix définitifs ne viendront qu'une fois la livraison de ces études effectuées et après échanges avec les collectivités concernées. Les rues qui sont potentiellement concernées sont la rue Notre Dame, l'Avenue du Général Charles de Gaulle et le chemin de la Pradette.

Concernant l'OAP 2 « échangeur entrée nord », nous avons noté que des liaisons douces créées permettront des liaisons directes et transversales.

A ce jour, suite à la concertation publique, une étude complémentaire doit être menée d'ici la fin de l'année pour explorer une nouvelle connexion depuis l'échangeur vers l'un ou l'autre des 2 scénarios précédents, l'un des deux étant situé sur le périmètre de l'OAP.

Nous serons donc attentifs à vous informer de l'état d'avancement de ces projets qui vont pleinement dans le sens du développement des mobilités douces et de la recherche d'alternatives à la mobilité individuelle motorisée que vous portez dans votre projet de PLU.

Enfin, il est indispensable, pour une meilleure lisibilité du règlement graphique et des O.A.P., de faire apparaître le nom des Routes Départementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Sébastien VINCINI
Président



COPIE :
- Mme Sophie TOUZET et M. Jérôme BOUTELOUP
Conseillers Départementaux du canton de MURET